

REUSSIR

Agri 72

Vendredi 30 janvier 2026 - n° 1361 - 2,80 euros



PORTES 2026 OUVERTES

LYCÉE GÉNÉRAL & TECHNOLOGIQUE

LYCÉE PROFESSIONNEL

APPRENTISSAGE

FORMATION POUR ADULTES

- Filière Générale & Technologique
- Agriculture • Elevage • Agroalimentaire
- Maintenance • Agroéquipement
- Aménagements Paysagers
- Maraîchage • Horticulture
- Gestion Forestière

POUR+
D'INFO!
FLASHEZ
MOI!



Des formations
du CAP à la Licence Pro
aux portes du Mans !

Tél : 02 43 47 82 00

72700 ROUILLOON

www.agrocampus-la-germiniere.fr



de 9h00 à 17h00

SAMEDI

07

FÉVRIER

FANNY COLLARD

LAIT

Grâce à sa ration,
Pierre Marsollier est
passé de 30 à plus
de 36 kg/VL. p. 5

CRISE AGRICOLE

Le décryptage
des annonces
gouvernementales.
p. 10-11

CÉRÉALES

Attendre le début
montaison pour
apporter l'azote.
p. 18-19

MAGAZINE

A Brette-les-Pins,
Sylvain Richard
travaille pour
transmettre. p. 28



BENOIT MALOEVRE, DIRECTEUR DE LA CONCESSION CLAAS PAYS DE LA LOIRE, PRÉSIDENT DU SEDIMA 72

Les enjeux des concessionnaires agricoles. p. 2

LE GDS MOBILISE SA CAISSE COUPS DURS



Le GDS 72 a réuni une centaine d'éleveurs, le 27 janvier à Trangé, pour son rendez-vous sanitaire annuel. L'occasion de faire le point sur l'évolution des maladies vectorielles et les indemnités mises en place. p. 3

Bétons Agricoles
Votre spécialiste du bâtiment d'élevage

**SOLS ET MAÇONNERIE
TOUS BÂTIMENTS**

Fumières, Silos-Couloirs, Stabulations, Porcheries,
Bâtiments d'élevage, Stockage céréales ...

FB CONSTRUCTIONS
06 23 16 99 70

32 rue de la Fonderie - 49300 Cholet
fb49@orange.fr - TEL/FAX : 02 41 29 72 45

Finition surfacee lisseée

Finition brute de régle

Dossier porcs

Co-gérant d'une maternité collective et engrisseur,
Christophe Vovard est maître de son système. p. 14 à 17

Actualités

Maladies vectorielles



FANNY COLLARD

Le GDS mobilise sa caisse coups durs

Le GDS 72 a réuni une centaine d'éleveurs, le 27 janvier à Trangé, pour son rendez-vous sanitaire annuel. L'occasion de faire le point sur l'évolution des maladies vectorielles et les indemnités mises en place.

Le rendez-vous sanitaire du GDS a rassemblé une centaine d'éleveurs, mardi 27 janvier à Trangé, des éleveurs de bovins surtout, venus s'informer sur le contexte lié aux maladies vectorielles, MHE et FCO, mais aussi attentifs aux dernières évolutions de l'épidémie de dermatose nodulaire (DNC). Face à la menace toujours bien présente des maladies MHE et FCO, arrivées en Sarthe à l'automne 2024, le GDS 72 poursuit sa mission de prévention. Si la MHE s'est étonnamment peu propagée (en tout, 5 foyers en France dont 4 en Sarthe), la FCO et surtout le sérototype 3 a eu d'importantes conséquences dans les élevages, en particulier des avortements et des veaux nés fous.

La deuxième vague de FCO, sur la campagne vectorielle 2025 (depuis le

1^{er} juin), décompte 218 foyers déclarés en Sarthe au 22 janvier 2026, frappant par ailleurs fortement nos voisins de Mayenne, Ille-et-Vilaine et Manche, avec respectivement 607, 854 et 1281 foyers.

20% d'éleveurs vaccinés

La vaccination est toujours au cœur des débats, et le GDS 72, par la voie de sa vétérinaire Murielle Guiard, mais aussi d'autres vétérinaires présents, notamment mayennais, ont tenté d'apporter des réponses aux éleveurs. « Se dire que l'immunité naturelle va protéger son cheptel est un mauvais calcul », a déclaré Émilie Brochet, vétérinaire à Meslay-du-Maine. Les vaches se remettent bien mieux de la maladie quand elles sont vaccinées. Dans le Nord-est de la France [où moins de 40 nouveaux foyers ont été déclarés sur la campagne vectorielle 2025, NDLR] les éleveurs ont vacciné bien plus massivement que nous. C'est une histoire de 2-3 ans comme en 2008-2009. » Le GDS 72 estime que seuls 20 % des éleveurs sarthois ont vacciné. « Est-on prêt aujourd'hui à encore supporter un tiers de ses veaux euthanasiés ? Ceux qui n'ont pas vacciné doivent le faire et ceux qui ont déjà vacciné ne sont plus à un rappel prêt » estime Murielle Guiard.

Indemnité sous condition d'avoir vacciné

Pour rebondir suite aux dégâts causés par ces maladies sur les cheptels, des dispositifs d'indemnités ont été mis en place. Pour les foyers 2024, un dossier FranceAgriMer est à remplir pour une prise en charge par l'État des surmortalités observées jusqu'au 31 décembre 2024, à hauteur de 100 % de leur grille de référence. Sur cette même année, le GDS mobilise sa « caisse coups durs » pour une prise en charge complémentaire des avortements, des frais vétérinaires et des analyses concernant la FCO-3 jusqu'au 31 décembre 2024, sous réserve d'être foyer 2024 ou assimilé foyer (PCR), adhérent au GDS et à jour de ses cotisations. Sur 2025, le FMSE (Fond national de mutualisation du risque sanitaire et environnemental) – qui est en partie financé par les cotisations GDS – prend le relai de l'État. Il indemnise, sous conditions d'avoir vacciné avant le 1^{er} novembre 2024, et être foyer FCO-3 en 2024, la surmortalité des animaux de moins d'1 mois, à hauteur de 100 % pour les pertes survenues entre le 1^{er} janvier et le 30 avril, puis 20 % entre le 1^{er} mai et le 31 août 2025. Le GDS se tient prêt à compléter sur les autres catégories d'âge, et sur les avortements, les frais vétérinaires et d'analyse et les

déficits de naissances du 1^{er} janvier au 30 septembre 2025, à hauteur de 20 %. La mobilisation du GDS se poursuit pour réduire l'impact des pertes subies sur l'automne 2025, à condition d'avoir vacciné contre la FCO-3 avant l'épisode clinique. Selon la volonté du conseil d'administration du GDS, les déficits de naissances sont indemnisés à hauteur de 60 € la naissance, soit à partir d'une variation du taux de naissances de plus de 10 points.

Arbitrage financier et humain

Au total, l'enveloppe du GDS 72 pour indemniser la surmortalité et les déficits de naissances pourrait dépasser les 300 000 €. Les experts du GDS s'accordent à dire que la Sarthe n'est pas à l'abri d'une troisième vague de FCO-3 – des conjectures seulement à ce stade pour la prochaine saison vectorielle. « L'idéal serait de vacciner contre la FCO-3 et la FCO-8 avant la prochaine mise à l'herbe. Ceux qui ont fait 2 injections pour la MHE, faire le rappel éviterait de repartir à zéro », conseille Murielle Guiard qui reste « prudente vis-à-vis de la MHE, qui pourrait revenir. » Un arbitrage financier et humain guidera le choix final des éleveurs, en lien avec leur vétérinaire d'élevage.

FANNY COLLARD

VOS AGENTS GÉNÉRAUX

Camille BLANC, Charles WIART & Julien BERNAUD

maineassur@abeille-assurances.com
02 43 28 42 06

2 agences MAINE ASSUR :

Agence du Mans
1 Rue De La Galere 72000 Le Mans

Agence de la Ferte Bernard
14 Place St Julien 72400 La Ferte Bernard

ASSUREUR DU MONDE AGRICOLE DEPUIS 1856

Retraite

Le calcul des 25 meilleures années : une réalité depuis le 1^{er} janvier



La section des anciens exploitants s'est réunie mardi 27 janvier.

La section des anciens exploitants de la FDSEA s'est réunie mardi au Mans. Au cœur des échanges, et en plein renouvellement syndical : l'aboutissement d'un combat de plus de vingt ans avec la réforme des « 25 meilleures années ».

L'ambiance était particulière dans les rangs de la section des anciens exploitants de la FDSEA. Si l'ordre du jour était chargé, marqué par l'actualité législative et fiscale, l'absence de Jean-Luc Touchard, président de la section disparu en novembre dernier, pesait sur l'assemblée. Une minute de silence a été observée en son honneur. Un moment de recueillement nécessaire pour saluer la mémoire d'un homme d'engagement.

La fin d'une injustice

Le calcul de la retraite de base sur les 25 meilleures années est devenu une réalité au 1^{er} janvier 2026, à la suite de la publication du tant attendu décret d'application fin décembre. Pour la section, il ne s'agit pas d'un simple ajustement technique, mais d'une véritable « victoire de la dignité ». Pendant des décennies, les agriculteurs ont subi une double peine : affronter les crises (climatiques, sanitaires, économiques) durant leur activité, puis voir ces mêmes années « plombées » faire chuter leur moyenne au moment du calcul de leur pension. Dès 2026, la MSA ne retiendra plus l'intégralité de la carrière mais uniquement les 25 années les plus favorables. Ce lissage, dont bénéficient déjà les salariés du privé depuis longtemps, permet enfin de gommer les accidents de parcours.

Ce qui change concrètement dès 2026

Pour qui ? Les nouveaux retraités (chefs d'exploitation, conjoints et aides familiaux) partant à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2026. Le calcul sera forcément neutre ou positif. Une « clause de sauvegarde » garantit que personne ne touchera moins qu'avec l'ancien système. Pour les départs en 2026 et 2027, la MSA versera d'abord un montant provisoire avant un recalcul complet en 2028, avec un rattrapage rétroactif si le nouveau calcul est plus avantageux.

Les conjoints et aides familiaux, souvent restés dans l'ombre, sont les grands gagnants de cette harmonisation. Pour ceux ayant eu des parcours hachés, le calcul se concentrera désormais sur les périodes les plus contributives.

Vie de la section : renouvellement et évolution

Au-delà des retraites, le bureau a balayé plusieurs dossiers d'actualité. En plein renouvellement syndical, la section prépare l'avenir et invite les adhérents à s'impliquer pour porter la voix des anciens. Elle reste vigilante sur la taxation des complémentaires santé, pour que les hausses de pensions ne soient pas neutralisées par une fiscalité accrue sur la protection sociale. Enfin, pour cultiver le lien et la convivialité, la section a dévoilé ses projets de voyages pour 2026 et 2027.

GWENAËL GRACIA

Équarrissage

Atemax fait le point sur ses missions

Lors de son rendez-vous sanitaire du 27 janvier, le GDS 72 a invité Frédéric Bellanger, directeur d'Atemax, qui a fait le point sur sa mission de collecte et transformation d'animaux trouvés morts (ATM).

Frédéric Bellanger était un invité très attendu du rendez-vous sanitaire du GDS Sarthe, le 27 janvier à Trangé. Le directeur d'Atemax est venu faire un point sur ses activités et répondre aux questions des élévateurs.

3 usines de transformation

Atemax est un acteur essentiel pour nos agriculteurs sarthois. Le service d'équarrissage du groupe Akiolio intervient sur 50 départements du Nord, Nord-est et du Sud-ouest et s'appuie sur un réseau de 28 centres de collecte alimentant trois sites de transformation : le Passage d'Agen (47), Saint-Langis-lès-Mortagne (61) et Vénérables (02). Atemax dispose de 150 camions circulant en tournées pour répondre aux demandes dans le respect d'un délai de 2 jours francs, pour un coût supporté à hauteur de 20% par les élévateurs. Les matières collectées sont acheminées en usine de transformation où elles sont stabilisées et sécurisées puis cuites et pressées pour en extraire les graisses et les protéines. Atemax a l'attribution de l'équarrissage en Sarthe depuis 2025, pour une organisation du marché via les associations ATM



Frédéric Bellanger



Des élévateurs face au directeur d'Atemax.

par espèces. Les produits de transformation sont valorisés en biocarburant, énergie verte ou engrains organiques. « Depuis que la France a retrouvé un statut négligeable vis-à-vis de l'ESB, seules les farines de type C1 (bovins de plus de 12 mois) ne peuvent pas retourner au sol : ces farines sont valorisées en cimenterie. Les farines de type C2 (veaux, porcs, volailles, chèvres) sont transformées en engrains bio par notre filiale Violeau », explique Frédéric Bellanger. La filière « C3 & food » valorise les viandes non consommées par l'homme en croquettes pour animaux domestiques. des animaux morts est quasi inexistant : « le vecteur de la DNC est attiré par le CO₂ des animaux vivants, et ne se retrouve donc pas sur les animaux morts », indique Frédéric Bellanger, rappelant « qu'aucun virus ou bactérie ne résiste au processus de transformation, hormis le prion. » Les camions d'Atemax, faits d'inox pour pouvoir être lavés et désinfectés, sont étanches, assurant des « conditions de confinement total. » « Les mouvements sont par ailleurs tracés quotidiennement sur une carte pour pouvoir être analysés si besoin. »

Une cogénération à Saint-Langis

Frédéric Bellanger a terminé par ses préconisations concernant l'aire d'équarrissage des exploitations : « Nous avons besoin de savoir par où passer dans vos cours, et ce ne doit pas être devant des animaux vivants. Un panneau d'accès doit donc nous emmener sur l'aire d'équarrissage, sachant que nos 19 t ont besoin d'espace pour manœuvrer. » L'aire, aussi signalée par un panneau, doit être une dalle béton lavable et désinfectable.

L'usine Atemax de Saint-Langis-lès-Mortagne prévoit d'inaugurer ce printemps une installation de cogénération destinée à transformer les farines C1 en énergie verte. La fabrication de gaz produira de la vapeur, qui sera réutilisée pour le process de l'usine, et de l'électricité qui sera vendue. L'installation vise à traiter les farines C1 d'une usine et demie, évitant le flux de 1 000 camions (ceux partant vers les cimenteries) sur les routes.

FANNY COLLARD